



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 30 août 2016 à 20 h 40 à l'édifice municipal sis au 284 boul. Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Madame Dominique Gaudreau

Messieurs Jean-François Pelletier
Denis Proulx
Alexandre Jolicoeur
Raymond X. Caron
Fernand Poitras

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

Colette Lord agit à titre de secrétaire.

213-08-2016

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation de la présente réunion.

214-08-2016

MANDAT WSP – ESSAIS DE TRAITABILITÉ – THM :

CONSIDÉRANT QUE de par l'adoption de la résolution 188-07-2016, la Municipalité de L'Islet accordait à la firme WSP le mandat de réaliser une étude visant à définir la meilleure solution disponible dans le but de corriger la problématique de trihalométhanes (THM) dans l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de vérifier la performance technique de l'utilisation de la résine anionique afin de résoudre cette situation;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, la firme doit effectuer des essais de traitabilité avec deux systèmes différents;

CONSIDÉRANT QUE deux propositions ont été déposées à cet effet dont :

Magnor	9 800 \$ plus taxes – transport inclus;
Ixom	19 389 \$ plus taxes – transport non inclus;

Les frais d'analyse sont à la charge de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité d'autoriser la firme WSP à retenir les services des compagnies Magnor et Ixom pour réaliser les essais de traitabilité requis pour mener à bien ce dossier.



N° de résolution
ou annotation

215-08-2016

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 20 h 45, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par  maire

Par  directrice générale et secrétaire-trésorière